



Clé manquante le jour de l'emménagement

Par **jfourier**, le **21/12/2010** à **15:25**

Bonjour,

J'ai emménagé dans un appartement le 1er décembre avec 2 colocataires. Nous avons chacun signé le bail le 22 novembre avec une agence immobilière grenobloise. Le locataire précédent m'ayant informé qu'il possédait seulement 2 clés de l'appartement, j'ai signalé le 22 novembre à la gestionnaire de notre dossier qu'il nous faudrait une clé supplémentaire le jour de notre emménagement (il s'agit d'une clé nécessitant une carte magnétique pour l'obtention d'un duplicata).

Malheureusement, à ce jour (le 21 décembre), nous n'avons toujours pas reçu la 3ème clé ! Tous les jours, je contacte l'agence pour m'informer de l'avancement des choses et je commence à désespérer devant l'incompétence de tous mes interlocuteurs.

J'aimerais savoir ce que je peux faire pour inciter l'agence et le propriétaire à accélérer le pas et si je suis en droit d'exiger un dédommagement financier (par exemple à la hauteur de la part du loyer de mon colocataire qui n'a pas pu emménager).

J'attends avec impatience vos conseils et vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **19:51**

Avez-vous un bail par colocataire ?

Par **jfourier**, le **22/12/2010** à **09:32**

oui; nous avons chacun signé un bail.

Par **mimi493**, le **22/12/2010** à **10:34**

Donc c'est le colocataire qui n'a pas eu de clé qui doit exiger les clefs, le remboursement du loyer pour défaut de jouissance et demander des dommages et intérêts